



# Mon espace complémentaire Camieg

## Energie Évolution du service et nouvelles fonctionnalités

Dans un monde en constante évolution technologique, la CAMIEG s'engage résolument à demeurer à la pointe, en proposant à ses assurés de nouvelles fonctionnalités innovantes au sein de « Mon Espace Complémentaire CAMIEG », afin d'améliorer constamment sa relation avec les assurés.

En intégrant le concept du « Droit à la Santé Connectée » dans leur vision politique, vos administrateurs FO Énergie s'investissent activement pour favoriser une amélioration continue de la qualité de service de la CAMIEG.



Découvrons ensemble les nouveautés fonctionnalités qui sont désormais proposées :

1. Soumettre une demande de prime layette à la suite d'une naissance pour assurés bénéficiant exclusivement du régime complémentaire.
2. Faire une demande d'allocation décès pour les ayants droit du régime complémentaire exclusif.
3. Initier une demande de création d'un lien Noémie pour les assurés bénéficiant exclusivement du régime complémentaire. Contester un refus de prolongation des droits au régime complémentaire pour les ayants droit dont les droits n'ont pas été prolongés pour l'année suivante.
4. Solliciter le paiement de la part du régime complémentaire sur présentation du décompte pour les bénéficiaires n'ayant pas établi de lien Noémie.

En résumé, les nouvelles fonctionnalités de votre espace complémentaire Camieg ont été conçues dans le but de simplifier votre vie quotidienne.

Profitez de ces évolutions pour tirer le meilleur parti de vos prestations et faciliter vos démarches administratives.

Cela va dans le sens des Droits Nouveaux voulus par FO Énergie, dont celui relatif à la « Santé Connectée » !

**Consultez régulièrement « Mon Espace Complémentaire » pour rester informés des mises à jour et des améliorations continues proposées par la CAMIEG.**

**Agir, ne pas subir!**

